

# Conseil municipal : des habitants montrent leur hostilité aux compteurs Linky

La salle du conseil municipal était trop petite, hier soir, pour accueillir la vingtaine de spectateurs. Quelques-uns étaient d'ailleurs assis dans le couloir.

En toute fin de séance, alors que Christophe Charles, le maire, leur donnait la parole, comme c'est de tradition dans cette commune, Paul Chaudier demandait aux élus de s'opposer à l'installation des compteurs Linky. Selon le collectif qu'il préside, « ces compteurs présentent des risques sanitaires engendrés par les champs électromagnétiques qu'ils dégagent lors de la transmission des informations ».



Hier soir au conseil municipal, Paul Chaudier, président du collectif d'habitants, a distribué aux élus des tracts rappelant les raisons de leur opposition à l'installation des compteurs Linky. Photo Le DL/C.B.

**« Ce n'est pas à notre niveau que l'on va changer les choses »**

Une réunion publique avait d'ailleurs été organisée il y a quelques semaines. « C'est la dernière fois que je vous donne la parole. Nous évoquons ce dossier à chaque fin de conseil depuis des mois. Je vous répète que ce n'est pas à notre niveau que

l'on va changer les choses », répondait le maire, en demandant aux mécontents de contacter le député, Erwann Binet : « C'est à l'Assemblée nationale que le dossier est traité ! » Pas de quoi calmer les ardeurs du public : « C'est une affaire de santé publique et des maires sont allés jusqu'au tribunal pour interdire l'installation de ces

compteurs », expliquait Paul Chaudier.

Ce à quoi Christophe Charles répondait qu'il y a quelques mois, la commune avait voté une motion contre l'installation de ce genre de compteurs, mais pour l'eau, et qu'elle avait été déboutée par le syndicat des eaux.

S'en suivit un débat de société : « Je suis jeune, j'aime

la technologie mais je fais aussi attention à ma santé. On a choisi d'être à la campagne pour les avantages de la campagne, pas pour être inondé d'ondes. » « Mais vous avez bien un portable qui lui aussi produit des ondes », interpellait un adjoint. « Oui mais je l'ai choisi, on ne me l'a pas imposé ».

Christophe Charles distribuait ensuite un fascicule produit par ses services : « Il rassemble toutes les informations sur les compteurs Linky et vous pourrez lire que l'association des maires de France, la Préfecture et l'autorité de santé ont donné un avis positif.

Ils sont tout de même légitimes. » Pas de quoi convaincre le collectif qui refuse ses arguments : « Votre document n'est pas objectif ! »

## De nouvelles actions envisagées par le collectif

Face à cette incompréhension entre les deux parties, le collectif annonce de nouvelles actions : « On va se réunir dans les prochains jours. On ne va pas laisser tomber », promettait Paul Chaudier.

De son côté, le maire préférerait se concentrer sur d'autres dossiers : « Le débat doit être national. Ici, nous devons traiter les questions qui concernent vraiment la commune. »

Clément BERTHET